



## LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ANTIGEL 33 %

## SECTION 01 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit :            | LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ANTIGEL 33% (dilué) Prêt à l'emploi                                                                                                                                                                                                                        |
| Informations sur la société | Benzol Lubricants<br>Adresse: Fischbach 17<br>35418 Buseck- Gewerbegebiet Allemagne<br>Contact : +49 174 2131885<br>E-mail: <a href="mailto:info@benzollubricants.de">info@benzollubricants.de</a><br>Site web : <a href="http://www.benzollubricants.de">www.benzollubricants.de</a> |

## SECTION 02 – INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES INGRÉDIENTS

| Composantes                       | N ° CAS.  | Poids Pourcentage Plage | Dangereux en mélange |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------|----------------------|
| Mono éthylène glycol              | 107-21-1  | 30                      | Oui                  |
| Di éthylène glycol                | 111-46-6  | 2                       | Oui                  |
| Eau déminéralisée                 | 7732-18-5 | 65-70                   | Non                  |
| Paquet d'inhibiteurs de corrosion | Mélange   | 1.50 – 2.00             | Non                  |

Ce produit répond à la définition d'un produit chimique dangereux lorsqu'il est évalué conformément à la norme OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**Dangers :**

**Inflammable/Combustible -- Toxine aiguë X Toxine chronique**

**X Cancérogène -- Pression -- Réactif -- Limite d'exposition X Organe cible X Autre --**

**Autre :** Aucune information disponible

## SECTION 03 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Aperçu des urgences et des dangers**

**Avertissement :** NOCIF ou fatal en cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un centre antipoison, un centre de traitement d'urgence ou un médecin.

**Classement de l'Association nationale de protection contre les incendies :** Santé 2 Inflammabilité 1 Réactivité 0

Voie primaire d'exposition : Peau X Inhalation -- Yeux -- Informations sur les effets sur la santé

**Contact avec les yeux :** Évitez le contact avec les yeux. Ce produit peut être légèrement irritant pour les yeux en cas de contact direct. Ce produit a une faible pression de vapeur et ne devrait pas présenter de danger pour les yeux dans les conditions ambiantes. L'exposition aux brouillards et aux vapeurs peut être irritante pour les yeux.

**Contact avec la peau :** Évitez le contact avec la peau. Un contact prolongé ou répété peut entraîner une légère irritation de la peau.

**Inhalation :** Évitez l'inhalation prolongée du brouillard ou des vapeurs. Ce produit a une faible pression de vapeur et ne devrait pas présenter de risque d'inhalation dans les conditions ambiantes. Des précautions doivent être prises pour éviter l'aérosolisation ou la vaporisation de ce produit. Ce produit peut être considéré comme peu dangereux pour la santé s'il n'est pas inhalé à des concentrations très élevées. Les surexpositions aiguës et chroniques peuvent irriter les voies respiratoires. Les symptômes de surexposition comprennent l'irritation des voies respiratoires, les maux de tête, la somnolence et la narcose. Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

**Ingestion :** Ne l'ingérez pas. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Les signes et symptômes comprennent des troubles du comportement, de la somnolence, des vomissements, de la diarrhée, des troubles visuels, de la soif, des convulsions, de la cyanose et une accélération du rythme cardiaque. Les signes et symptômes sont une stimulation du système nerveux central suivie d'une dépression, d'effets cardio-pulmonaires et, plus tard, de lésions rénales potentiellement mortelles. Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Aucune information disponible.





## LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ANTIGEL 33 %

**Autres :** Un risque d'inhalation peut exister lorsque l'éthylène glycol est manipulé à chaud ou lorsque l'agitation ou d'autres opérations mécaniques peuvent créer un brouillard excessif ou un brouillard épais. L'éthylène glycol n'est pas facilement absorbé par la peau en quantités toxiques aiguës. Cependant, des études animales et des rapports de cas humains suggèrent que l'absorption par la peau de manière répétée sur une période prolongée peut présenter un risque pour la santé.

### SECTION 04 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Contact avec la peau :** Lavez soigneusement la zone contaminée avec de l'eau et du savon.

**Inhalation :** Ce produit a une faible pression de vapeur et ne devrait pas présenter d'exposition par inhalation dans des conditions ambiantes. Si des vapeurs ou des brouillards sont générés lorsque le produit est chauffé ou manipulé, éloignez la victime de l'exposition. Si la gêne persiste, consultez un médecin.

**Ingestion :** Si la personne est consciente, fais-lui boire immédiatement de grandes quantités d'eau. Fais-le vomir. Consultez immédiatement un médecin. N'essayez pas de faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

**Notes au médecin :** Un traitement médical immédiat est impératif, surtout si une dose importante a été ingérée. Administrez un alcali pour corriger l'acidose. L'hémodialyse est efficace dans le traitement de l'empoisonnement. L'administration intraveineuse d'éthanol s'est avérée efficace.

**Autres :** Aucune information disponible

### SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Propriétés d'inflammabilité

**Point d'éclair :** >247 F, >119,4 C Méthode d'essai : La société américaine pour les essais et les matériaux D 3828-81-Setaflash

#### Limites d'inflammabilité dans l'air

**Pourcentage supérieur :** 15,3

**Pourcentage inférieur :** 3,2

**Température d'auto-inflammation :** 748 F, 397,8 C Méthode d'essai : Aucune information disponible

**Classement de l'Association nationale de protection contre les incendies :** Liquide combustible de classe IIIB

**Moyens d'extinction :** Utilisez un produit chimique sec, de la mousse d'alcool ou du dioxyde de carbone.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

**Procédures et équipements spéciaux de lutte contre l'incendie :** L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés à la chaleur ou aux flammes afin d'éviter l'augmentation de la pression de vapeur et la rupture possible du conteneur. Il faut être prudent lors de l'utilisation d'eau ou de mousse car il peut y avoir formation de mousse, surtout si elle est pulvérisée dans des récipients contenant des liquides chauds et brûlants.

**Conditions inhabituelles d'incendie et d'explosion :** Une fumée dense peut se dégager lors de la combustion. Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et d'autres oxydes peuvent être générés comme produits de combustion.

**Sous-produits de combustion dangereux :** Aucune information disponible

**Autres :** Aucune information disponible





### SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Mesures de protection du personnel :** Consultez les informations sur les effets sur la santé dans la section 3, les informations sur la protection individuelle dans la section 8, les informations sur l'incendie et l'explosion dans la section 5, et les informations sur la stabilité et la réactivité dans la section 10.

**Notifications réglementaires :** Notifiez les autorités compétentes en cas de déversement.

**Confinement et nettoyage :** Contenez immédiatement le déversement. Ne pas laisser les déversements pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Absorbez avec un matériau inerte approprié tel que le sable, l'argile, etc. Les déversements importants peuvent être ramassés à l'aide de pompes à vide, de pelles, de seaux ou d'autres moyens et placés dans des fûts ou d'autres conteneurs appropriés.

**Autres :** Aucune information disponible.

### SECTION 07 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation :** Aucune procédure de manipulation particulière n'est nécessaire.

**Stockage :** Ne le transférez pas dans des récipients non marqués. Stockez-le dans des conteneurs fermés à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des matières oxydantes.

**Avertissements sur les conteneurs vides**

**Fûts :** Les récipients vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

**Plastique :** Ne réutilisez pas ce récipient. Les récipients vides peuvent conserver des résidus de produit.

**Autres :** Aucune information disponible.

### SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION & PROTECTION PERSONNELLE

**Limites d'exposition et directives**

Composant N° CAS Limite d'exposition

ETHYLENE GLYCOL 107-21-1 ACGIH - TLV : Plafond 50 ppm

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage :** La protection des yeux n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si le produit est manipulé de telle sorte qu'il peut être projeté dans les yeux, portez un écran facial en plastique ou des lunettes de protection contre les éclaboussures.

**Protection de la peau :** La protection de la peau n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition prolongée ou répétée, utilisez des vêtements imperméables (bottes, gants, tabliers, etc.) sur les parties du corps exposées. Les vêtements imperméables ne doivent pas être constitués d'alcool polyvinylique. Lavez les vêtements souillés.

**Protection respiratoire :** La protection respiratoire n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si des vapeurs ou des brouillards sont générés lorsque le produit est chauffé ou manipulé, utilisez un respirateur à vapeur organique avec un filtre à poussière et à brouillard. Tous les respirateurs doivent être certifiés de L'Institut national de sécurité et de santé au travail

**Hygiène personnelle :** La consommation d'aliments et de boissons doit être évitée dans les zones de travail où des hydrocarbures sont présents. Lavez-vous toujours les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

Contrôles techniques / Pratiques de travail

**Ventilation :** La ventilation générale de la pièce est normalement suffisante pour empêcher l'accumulation de concentrations dangereuses. Si des vapeurs ou des brouillards sont générés lorsque le produit est chauffé ou manipulé, une ventilation adéquate doit être assurée.

**Autres :** Aucune information disponible.





## SECTION 09 – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES TYPIQUE

| Tests                                         | Méthode                         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|
| Couleur                                       | Rouge/Vert                      |
| Odeur :                                       | Léger                           |
| Pression de vapeur :                          | < 0.1 mm Hg @ 20°C              |
| État physique :                               | Liquide                         |
| Densité de vapeur                             | (Air=1) : 2,1                   |
| pH :                                          | 6.6 – 10                        |
| Niveau de concentration, % en poids.          | 33                              |
| Point d'ébullition :                          | 105°C                           |
| Gravité spécifique :                          | 1.058 Moyenne                   |
| Point de congélation :                        | -18°C                           |
| Corrosion                                     | Réussi                          |
| Solubilité dans l'eau :                       | Complètement soluble dans l'eau |
| Coefficient octanol/eau : Log K <sub>ow</sub> | Pas de données disponibles      |

## SECTION 10 - STABILITÉ &amp; RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique :** Stable

**Conditions à éviter :** Aucune

**Matériaux incompatibles à éviter :** Peut réagir avec des agents oxydants puissants.

**Autres :** Aucune information disponible

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Irritation primaire des yeux :** 15-25/110 (lapin de Draize) ; légèrement irritant pour l'éthylène glycol.

**Irritation primaire de la peau :** 0,5-3,0/8,0 (lapin de Draize) ; légèrement irritant pour l'éthylène glycol.

**Toxicité cutanée aiguë :** Aucune information disponible

**Toxicité cutanée subaiguë :** Aucune information disponible

**Sensibilisation cutanée :** Aucune information disponible

**Toxicité par inhalation :** Si l'on tient compte de la gêne occasionnée par des concentrations excessives, aucun problème de santé n'est à craindre. Cela peut entraîner des maladies des reins, du foie, du sang et du système nerveux central.

**Sensibilisation par inhalation :** Aucune information disponible

**Toxicité orale :** L'ingestion de petites quantités (100 ml) d'éthylène glycol peut être fatale.

**Mutagénicité :** L'absence de potentiel cancérigène de l'éthylène glycol a été étayée par de nombreuses études de génotoxicité in vitro qui ont montré qu'il ne produit pas d'effets mutagènes ou mutagènes.

**Cancérogénicité :** D'après les données d'études à long terme sur les animaux, l'éthylène glycol ne présente pas de risque cancérigène pour l'homme.





## LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ANTIGEL 33 %

**Toxicité pour la reproduction et le développement** : Il a été démontré que l'éthylène glycol produit des effets sur la reproduction et le développement chez les animaux de laboratoire. Les doses sans effet pour la toxicité du développement de l'éthylène glycol administrées par gavage pendant la période d'organogenèse se sont révélées être de 150 mg/kg/jour pour la souris et de 500 mg/kg/jour pour le rat. La pertinence de ces études animales sur la reproduction et le développement pour les expositions humaines à l'éthylène glycol est actuellement inconnue.

**Tératogénicité** : Il a été démontré que l'éthylène glycol produit des effets tératogènes liés à la dose chez les rats et les souris lorsqu'il est administré par gavage ou dans l'eau potable à des concentrations ou à des doses élevées.

**Immun toxicité** : Aucune information disponible

**Neurotoxique** : Aucune information disponible

**Autres** : Aucune information disponible.

### SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité aquatique** : Ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë - CL50 >100 mg/L.

**Toxicité terrestre** : Aucune information disponible

Devenir chimique et transport : Le potentiel de bioconcentration est faible (Log Kow < 3).

**Autres** : Aucune information disponible

### SECTION 13 - ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

**Informations réglementaires** : Toutes les éliminations doivent être conformes aux réglementations fédérales, nationales et locales. Le produit, s'il est déversé ou mis au rebut, peut être un déchet réglementé. Référez-vous aux réglementations locales et d'état. Les réglementations du ministère des transports (DOT) peuvent s'appliquer au transport de ce produit en cas de déversement.

**Méthodes d'élimination des déchets** : Les déchets peuvent être mis en décharge ou incinérés dans une installation agréée. Les matériaux doivent être recyclés si possible.

**Autres** : Aucune information disponible

### SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**Ministère des Transports (MT)**

**Autoroute / Rail (en vrac)** : Non réglementé

**Autoroute / Rail (non en vrac)** : Non réglementé

### SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Recherche dans les listes réglementaires** : Les composants répertoriés dans la section 2 de cette fiche signalétique ont été comparés aux substances qui apparaissent sur les listes réglementaires suivantes. Chaque liste est identifiée numériquement. Voir les résultats de la recherche réglementaire ci-dessous.

**D'éthylène Glycol** : 23, 33, 35, 50, 65, 66, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 85

**Éthylène glycol** : 15, 20, 23, 30, 33, 35, 42, 46, 50, 61, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 85

**Eau** : 80, 81, 83, 84, 85





SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

**Langue de l'étiquette relative à la santé et à l'environnement**

**Attention :** Ce produit contient de l'éthylène glycol. Peut provoquer des troubles du système nerveux central, des troubles cardio-pulmonaires et des troubles rénaux.

**Mesures de précaution :** Ne buvez pas l'antigel ou la solution. Ne le stockez pas dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

**Premiers soins :** En cas d'ingestion, contactez IMMÉDIATEMENT un centre antipoison, un centre de traitement d'urgence ou un médecin. Base d'éthylène glycol.

**Note au médecin :** Un traitement immédiat est extrêmement important.

**Élimination de l'antigel / du liquide de refroidissement usagé :**

Respecter les lois et réglementations locales. Il est recommandé de recycler l'antigel usagé plutôt que de l'éliminer. Ne le jetez dans les systèmes locaux de traitement des eaux usées que si cela est autorisé. Ne le vidangez pas sur le sol ou dans les systèmes d'évacuation des eaux pluviales.

Tenez-le hors de portée des enfants et des animaux domestiques

